



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/11/2023
Reçu en préfecture le 02/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231025-B20231024_11_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-huit octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Thomas HERBER, DST,



11. Objet : Association « Etrange-Grande » pour l'organisation du festival des littératures de genre « Etrange-Grande » - Solde de subvention de fonctionnement 2023

Vu le règlement de soutien aux associations culturelles du territoire adopté par le Conseil communautaire en date du 16 février 2010,

Vu la décision n° 24 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2023, approuvant la convention de partenariat d'intérêt général pour l'organisation des éditions 2023 à 2027 du festival « Etrange-Grande » sur le territoire communautaire avec l'Association « Etrange-Grande »,

Conformément aux termes de cette convention, l'association « Etrange-Grande » a adressé à la CCCE un bilan financier, qualitatif et quantitatif de l'édition 2023 du festival « Etrange-Grande ».

Le 2^e festival « Etrange-Grande » s'est tenu les 16 et 17 septembre 2023. Il a attiré 5 000 visiteurs à Hettange-Grande, contre 4 000 l'année précédente.

L'association a recensé des retours enthousiastes de la part des visiteurs, avec notamment des contenus multiples, une magnifique ambiance, des décors et cosplays immersifs, et des concerts très appréciés.

120 auteurs et 30 maisons d'éditions étaient présents et ont loué la qualité d'accueil et d'organisation, avec des conditions très satisfaisantes.

Environ 1 100 livres ont été vendus par Hisler Tome 5, le libraire partenaire de l'évènement, présent avec 12 auteurs invités renommés. Avec les ventes réalisées par les maisons d'éditions, l'association estime le nombre de livres vendus entre 3 000 et 4 000.

Enfin, les ateliers d'initiation en intérieur (mangas, jeux de société) et en extérieur (sabre laser, behourd), ainsi que l'offre de restauration très complète ont plu aux visiteurs.

Le partenariat créé en 2023 entre la CCCE et l'association « Etrange-Grande » a permis d'ancrer la manifestation sur le plan communautaire. L'organisateur souligne sa volonté de faire participer les acteurs du territoire de la CCCE, à toutes les étapes du projet. Du sponsoring privé (Crédit Mutuel, EDT), aux producteurs (brasseur Maxime LIEBGOTT à Hettange-Grande, Brasserie Artisanale de Rodemack), en passant par les restaurateurs (restaurant Premio du Golf de Preisch, foodtruck El Camino) et le tissu associatif (Amicale des Sapeurs-Pompiers, association « Il était une fois » d'Hettange-Grande, Cattenom Loisirs Culture), les acteurs locaux ont été mobilisés.

L'association a remercié l'ensemble de ces acteurs, les bénévoles, ainsi que les élus et personnels de la Mairie d'Hettange-Grande et de la CCCE.

L'association « Etrange-Grande » dresse un bilan financier positif avec des recettes estimés à plus de 90 000,00 € (aides communautaires, financeurs privés, locations d'emplacement) et des dépenses techniques largement sous-estimées initialement mais rééquilibrées avec une gestion prudente au sujet des invités, des animations et concerts, des cosplays et des goodies.

Pour rappel, et conformément à la convention 2023-2027, le montant du soutien financier de la CCCE pour l'organisation de la 2^e édition en 2023 s'est élevé à 60 000,00 €.

A ce montant, s'ajoute la prise en charge directe par la CCCE des frais liés à la communication à hauteur de 20 000,00 €.

Compte tenu de l'acompte d'un montant de 30 000,00 € versé le 6 juin 2023 à l'association, le solde de la subvention s'élèverait donc à 30 000,00 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Culture », en date du 5 octobre 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'arrêter à 60 000,00 € le montant définitif de la subvention au profit de l'association « Etrange-Grande » pour l'organisation de l'édition 2023 du festival « Etrange-Grande »,**
- **de procéder au versement du solde de 30 000,00 €, conformément aux termes de la convention 2023-2027,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20231025-B20231024_11_SI-DE

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 25 octobre 2023

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20231025-B20231024_11_SI-DE

